

ANCRÈS,—écorce, baies, noix, végétaux, bois et drogues employés uniquement à la teinture et indigo,—soies de cochon ou de sanglier,—pièces à moulages brutes,—cables-chaînes, le fer des mailles desquelles chaînes n'a pas moins de cinq-huitièmes d'un pouce de diamètre, et qui n'ont pas moins de quinze brasses de longueur,—charbon et coke,—graisse et rebuts,—chanvre, filasse, étoope, non aprêtés,—cuirs,—vieux cordage et étoope à calfater,—saindoux,—plomb, en saumons et en feuilles,—marbre en bloc brut,—huile de coco et de palme seulement,—minerais de toute espèce,—barres pour les chemins de fer,—fer en barres et fer rond,—fer non battu, préparé au charbon de bois ni purifié, fer à bouilloire, fer en feuilles, fer pas plus fin que le No. 16 du moule à fil de fer, et cercles de pas plus de deux pouces de large, chevilles de fer, fer en saumons, en fragments, et vieux fer,—terre à pipe,—résine et poix,—billots de sciage,—futailles à mettre l'eau pour l'usage des vaisseaux,—teasles,—acier,—blé-d'Inde à balais,—bois pour faire des outils de charpentier et de menuisier,—suif,—goudron et brai,—cordage goudronné, quand il sera importé par des constructeurs de vaisseaux pour les agrès d'iceux,—matières des caractères d'imprimerie en blocs et en saumons,—laine, pour chaque £100 en valeur.....

Droit Ct.  
£ s. d.

2 10 0

TOUS EFFETS, DENRÉES et MARCHANDISES sur lesquels il n'a pas été imposé d'autres droits et qui ne sont pas ci-après déclarés exempts des droits, pour chaque £100 en valeur.....

12 10 0

#### T A B L E A U D'E X E M P T I O N S.

Alcalis, potasse et perlace, et soude; coton-laine; préparations anatomiques; instruments et appareils de physique et chimie; livres imprimés (qui ne sont pas des ré-impressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire; ) cartes géographiques; bustes, ouvrages en marbre, bronze, albâtre, ou plâtre de Paris; tableaux, dessins, gravures, croquis et litographies; cabinets de monnaies, médailles ou pierres précieuses, et autres collections d'antiquités; échantillons d'histoire naturelle, de minéralogie et de botanique; arbres, arbustes, bulbes et racines; froment et maïs; animaux importés spécialement pour améliorer les races.

Modèles de machines et autres inventions et perfectionnements dans les arts.

Espèces et lingots.

Engrais de toutes sortes.

Armes, vêtements, bétail, provisions et munitions de toutes espèces importés dans la province par tout commissaire ou commissaires, contracteur ou contracteurs, ou principal ou autre officier de l'Ordonnance de Sa Majesté pour l'usage de l'armée ou de la marine de Sa Majesté, ou pour l'usage des tribus sauvages qui habitent la province, pourvu que les droits payables autrement sur icelles doivent être défrayés ou supportés par le trésor du royaume-uni ou de cette province.

Chevaux